



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

n° 2026 - 54

L'an deux mil vingt six, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrick GROSJEAN.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. GROSJEAN Patrick, Mme GARDÉ Isabelle, M. TRICOT James, Mme RAFFRAY Agnès, M. THOREL Michel, Mme DESCROIX Thérèse, M. DOUBLET Grégory, Mme CAPON Lindsay, M. PELLETIER Eric, Mme CARPENTIER Christine, M. DUBLANCHER Franck, M. DÉGARDIN André, M. NOEL Emmanuel, Mme CARON Monique, M. SANTERRE Jacky, M. BARRAY Tony

Procuration(s) :

Mme LEFRANS Nicole donne pouvoir à M. DÉGARDIN André, M. LANGLET Philippe donne pouvoir à M. DUBLANCHER Franck, Mme LENNE Camille donne pouvoir à M. TRICOT James

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LENNE Camille, M. LANGLET Philippe, Mme LEFRANS Nicole

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CAPON Lindsay

Date de convocation
26/06/2026

OBJET : Subvention amendes de police -
Aménagement de sécurité sur la RD 48 et réfection de
trottoir des rues adjacentes à la place du Petit Marché

Date d'affichage
08/07/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement provisoire de la RD 48 et les travaux de réfection des rues adjacentes à la place du petit Marché pourraient être subventionnés par le Département de la Somme au titre des Amendes de police.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux.
- **ACCEPTE** la sollicitation des aides d'Amende de police à hauteur de 30% du coût des travaux HT selon le plan de financement suivant :

- Montant des travaux 258 388.19€HT + 51677.63 €TVA = **310 065.82 €TTC**

*Aménagement de la RD 48 : estimation de V3D à hauteur de 68 322.50€ HT

*Réfection des trottoirs des rues adjacentes à la place du petit Marché : 178 240.27€HT (devis STPA)

*Maitrise d'œuvre (MOE) pour les réfections : 11 825.42€HT (devis V3D)

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 080-218003580-20260701-DEL2026_54-DE

***Charge TVA : 51 677.63€ (20%)**

- Subvention Amende de police 30% soit 77 516.45€ HT

- Reste à charge communale : 232 549.37 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Patrick GROSJEAN

